

## Compte-rendu de l'audience avec le DASEN

Visiblement le Ministre de l'Education Nationale avait donné des consignes au DASEN : afficher une volonté de dialogue social et tenter de rassurer les enseignants (la Police surveillait tout de même les entrées pour empêcher....) .

Visiblement, le Ministre de l'Education nationale n'était pas rassuré de cet appel à l'action dans tous les départements au moment même où il présentait son projet de loi d'orientation et de programmation au conseil des ministres, au lendemain d'un mouvement de grève historique des enseignants parisiens contre la réforme des rythmes scolaires telle que le maire de Paris veut l'imposer notamment.

Rassurer les enseignants ? Mission impossible tant que des engagements clairs ne sont pas pris, que les enseignants ont le sentiment qu'on fait sans eux...

Pour tenter de rassurer les enseignants, le DASEN a donné le calendrier des opérations de mise en œuvre du décret sur la réforme des rythmes scolaires et a annoncé plusieurs nouveautés :

Le Préfet et le DASEN rencontreront tous les maires du département vendredi 1er février pour leur expliquer les modalités de mise en œuvre de la réforme dans leur commune. La date butoir à laquelle les mairies doivent présenter ces modalités dès la rentrée 2013 est fixée au 31 mars. Les demandes de dérogation pour une mise en œuvre en 2014 sont à faire pour le 1er mars.

C'est le DASEN qui fixera l'organisation des rythmes scolaires. Une règle commune aux 519 écoles du département, sur la base des propositions des conseils d'école et des maires est fixée MAIS le DASEN *peut donner son accord à des dérogations lorsque celles-ci "sont justifiées par les particularités du projet éducatif territorial (PET) et qu'elles présentent des garanties pédagogiques suffisantes"*, peut-on lire dans le projet de décret.

Avant sa décision donc, le DASEN étudiera le projet proposé par la communauté éducative de la commune ou de la communauté de communes.

**PAS DE DECISION DE LA COMMUNE SANS LES ENSEIGNANTS CAR LE CONSEIL D'ECOLE DEVRA SE TENIR AVANT !**

Le DASEN a annoncé que le Ministre invitait les écoles à réunir un conseil d'école extraordinaire en février ou mars, instance privilégiée de dialogue de l'ensemble de la communauté éducative. Le Ministre écoute un peu alors ?

Ces conseils d'école doivent permettre de décider ensemble d'un aménagement de la réforme dans l'école. C'est là que les enseignants devront imposer leur point de vue sur les modalités de fonctionnement de leur école l'an prochain. Il s'agira d'articuler un Projet d'Organisation du Temps Scolaire avec un Projet Educatif Territorial (PET).....

Il a été bien difficile d'obtenir du DASEN qu'il expose cette règle commune qui constituera le règlement type départemental des écoles du département et sera validé par le préfet. Le Comité Technique Départemental qui se tiendra le 25 janvier sera l'occasion d'interpeller le DASEN à nouveau sur ce point.

Selon le DASEN, il faut un minimum de règles communes, des principes d'harmonisation pour que cela fonctionne et que le Conseil Général notamment ne mette pas son veto en tant que responsable des transport scolaires si un dispositif empêchait un fonctionnement

optimal....

Des règles communes aussi pour éviter les problèmes des temps partiels impossibles à combiner, des remplacements ingérables pour les Brigadiers....

## LE DASEN PEUT REFUSER LE PROJET

Sur le PÉRISCOLAIRE, midi ou soir , payant ou non, tout est possible à proposer par les communes ! Le bas blesse là aussi car il est évident qu'il ne pourra y avoir égalités de traitement entre tous les élèves.

Les IEN seront les interlocuteurs des mairies pour l'élaboration de leur Projet Educatif Territorial (PET).

En résumé, un ministre qui semble prendre conscience que la réforme ne peut se faire sans les enseignants mais de vives inquiétudes sur tout ce que réserve aux enseignants la mise en œuvre de cette réforme car comment concevoir un projet comme celui-là sur du temps institutionnel ? Le DASEN a confirmé que des

Le SNUipp-FSU a demandé au DASEN que les enseignants puissent utiliser la totalité des 108 heures restantes, dont les heures dédiées à l'aide personnalisée pour réfléchir ensemble, en équipe au projet.

La bataille n'est donc pas terminée. Le 31 janvier, il faudra aussi se montrer nombreux en grève pour exiger une augmentation de salaire et l'abrogation de la journée de carence. Le SNUipp-FSU vous invite à participer massivement à l'assemblée générale Education qu'il tiendra l'après-midi, à 14h30 à la salle Pierre Blanchard, à la MGEN d'Hérouville Saint-Clair pour continuer d'imposer le point de vue des enseignants,